



---

## Séance du conseil municipal du lundi 9 janvier 2017 à 19h30

---

N°32/01-2017

**Nombre de membres au conseil municipal : 15****Membres présents : 14****Membres ayant donné procuration : 1**↳ **Dominique Fritsch à Gaston Burger****Membres excusés : ./.**

---

### Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2016
  2. Convention avec l'Etat concernant la rétrocession de la sirène d'alerte à la commune
  3. Renouvellement du marché d'éclairage public
  4. Convention avec une association ou collectivité pour la délégation des services de la fourrière municipale
  5. Point sur le GCO
  6. Information sur le projet « Rosace »
  7. Préparation du budget 2017 : échanges autour des projets
  8. Divers :  
↳ Agenda
- 

### **Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2017**

Aucune remarque n'est formulée. Adoption à l'unanimité.

### **2 – Convention avec l'Etat concernant la rétrocession de la sirène d'alerte à la commune**

Délibération N°01/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire donne lecture d'un courrier de la préfecture du Bas-Rhin dans lequel il est indiqué que le préfet souhaite signer une convention avec la commune relative à la cession à l'amiable et à titre gracieux de la sirène du réseau national d'alerte de l'Etat située sur le toit de la mairie.

La date d'effet de cette cession sera effective à compter de la signature de la convention par les deux parties.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.

### **3 –Renouvellement du marché d'éclairage public**

Le maire informe le conseil que le contrat d'entretien de l'éclairage public attribué à Ecotral est arrivé à échéance au 31.12.2016. Il convient dès lors de procéder à un nouvel appel d'offre par mise en concurrence dans le cadre d'un marché à procédure adaptée avec publicité. Un cahier des charges sera établi par la mairie et transmis aux différentes entreprises soumissionnaires.

#### **4 – Convention avec une association ou collectivité pour la délégation des services de la fourrière**

Délibération N°02/2017 - 15 voix pour (unanimité)

La gestion de ces animaux par le maire est une obligation légale au sens de l'article L.211 24 du code rural et de la pêche maritime. La commune reçoit en moyenne une dizaine d'appels par an sur le sujet.

La SPA de Strasbourg n'ayant pas remporté l'appel d'offre de l'Eurométropole, celle-ci n'est plus en mesure d'assurer le service de fourrière qu'elle assurait jusqu'alors pour Dingsheim, moyennant une cotisation annuelle de 216,40 €. Après consultation de plusieurs SPA, la SPA de Saverne sise 68, rue de l'Ermitage à Saverne est la mieux disante pour un coût annuel de 0,65€/an et par habitant, soit 868,40€.

Le maire propose donc de retenir pour la délégation des services de fourrières, la société protectrice des animaux de Saverne. Cette convention sera établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

#### **5 – Point sur le GCO**

Un point est fait sur l'avancement du projet GCO/COS. Les fouilles archéologiques sont en cours sur le tracé et les premières études (hygrométriques, paysagère et sur le bruit) ont été présentées par ARCOCS SOCOS (VINCI) lors d'une réunion en date du 21/12/2016 à Dingsheim et à laquelle ont participé les membres du conseil municipal, les agriculteurs et des représentants de l'ADEVIE. Au vu des premiers éléments présentés, les participants ont sensibilisé VINCI sur les risques accrus d'inondation sur Dingsheim. En effet, la volumétrie et la répétition rapprochée des pluies du printemps 2016, générant des volumes d'eau dépassent largement les hypothèses connues. Ces volumes d'eau ne peuvent pas être absorbés par la Souffel et le Musaubach, malgré les aménagements projetés par VINCI. La commune a rappelé que les habitants situés en aval de ces cours d'eau n'ont pas à supporter les contraintes générées par le projet réputé sans utilité du GCO.

#### **6 – Information sur le projet « Rosace »**

Le maire informe le conseil municipal que la société Rosace a été retenue après appel d'offre lancé par la Région Grand Est dans le cadre d'une délégation de service public visant à développer les réseaux fibre à très haut débit sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. La communauté des communes du Kochersberg et de l'Ackerland fait partie des communautés des communes où seront lancés les premiers travaux dès 2017.

Lors d'une réunion organisée par la Comcom, Rosace a annoncé qu'avec les autres communes disposant d'un réseau câblé, Dingsheim ne sera pas prioritaire dans le phasage des travaux. Le conseil municipal a demandé que soit étudié les dispositions afin que les habitants de Dingsheim puissent accéder dans les meilleurs délais au réseau haut débit tout en étant libre du choix de leur opérateur commercial.

#### **7 – Préparation du budget 2017 : échanges autour des projets**

Certains travaux à prévoir au BP 2017 ont d'ores et déjà été identifiés par le conseil municipal :

- Le reste des travaux à la salle La Grange :
  - Isolation phonique
  - Remise à niveau des pavés et de la terrasse
  - Mise aux normes électriques
- Etude sur le changement des ampoules à mercure par des ampoules Led rue Le Corbusier
- Remplacement des fenêtres à la mairie
- Acquisition d'un nouveau photocopieur
- Gravillonnage rue de Mittelhausbergen + petite réfection de voirie dans différentes rues
- Rénovation du mur du cimetière
- Prévision d'un budget pour des réalisations envisagées par le CMDJ

#### **8 – Divers**

##### **✚ Agenda**

- ⇒ 12 janvier 2017 : 19h - accueil des nouveaux habitants de Dingsheim
- ⇒ 6 février 2017 : 19h30 – conseil municipal

**Séance close à 21h30**

**Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :**

<b>Gaston BURGER</b>	<b>Joseph ARENAS</b>	<b>Gisèle BERBACH</b>	<b>Christian BILLER</b>	<b>Fabienne BREYEL</b>
<b>Andrée BRIFFOTEAU</b>	<b>Audrey BURGER-VOGT</b>	<b>Sébastien EYDER</b>	<b>Véronique FORGET</b>	<b>Dominique FRITSCH</b> <i>Procuration à Gaston Burger</i>
<b>Marcel FRITSCH</b>	<b>Benoît HAETTINGER</b>	<b>Philippe KRETZ</b>	<b>Virginie MERKLE</b>	<b>Véronique SCHALLER</b>